



Déclaration préalable FNPOS - CGT

Fédération Nationale du Personnel des Organismes Sociaux

Déclaration en RPN/INC : Campagne "augmentation Valeur du point"

Depuis 11 ans, les salariés de la sécu subissent l'inflation sans voir augmenter leur salaire. Pire, le gel des salaires a entraîné une perte de 33 000 € pour un niveau 3 du fait de l'inflation. Cela représente un an et demi de travail gratuit. Ce n'est pas la seule attribution de 0,5% en 2017 qui a amélioré leur situation.

Les mesures liées à la classification ne sont pas là pour compenser l'augmentation du coût de la vie. Les salariés de la Sécurité sociale réclament une augmentation immédiate de la valeur du point à 10 €.

Il est inutile de nous renvoyer la responsabilité de votre échec des négociations sur la classification, tous les salariés refusent vos miettes. Lors des négociations salariales, ils ne se contenteront pas d'une mesurette.

Une véritable augmentation de la valeur du point est la seule solution pour augmenter les salaires de tous.

Le 1^{er} octobre, le Smic augmente de 2.2% mais rien à la sécu. A partir de ce jour, le niveau 3 bascule également, en dessous du smic. Seule l'augmentation annuelle de la valeur du point rendra les emplois de la Sécurité sociale attractifs.

En plus de l'augmentation de la valeur du point, la Cgt revendique la revalorisation de l'ensemble des niveaux d'embauche, sans oublier la revalorisation d'autant des niveaux de qualification du personnel en place.

Comment concevoir et accepter que de nombreux agents de la sécu soient bénéficiaires de la prime d'activité pour compenser leurs modestes salaires. Les agents, épuisés de cette situation, pour certains sont en arrêt maladie, d'autres sollicitent des ruptures conventionnelles ou démissionnent et le nombre de licenciements ne cesse de croître y compris selon l'argument fallacieux de l'insuffisance professionnelle.

Pour enfoncer le clou, l'employeur dit vouloir rendre l'emploi attractif dans la Sécurité sociale mais refuse d'entendre que l'attractivité et la reconnaissance se manifestent par une grille de salaire qui démarre au-dessus du SMIC et qui suit son évolution, associée à une augmentation annuelle de la valeur du point.

Mais visiblement, vous ne semblez pas comprendre que les revalorisations des premiers coefficients, les primes pour les bas salaires, dont le but est d'apaiser les tensions, d'acheter la paix sociale ou de remplir votre obligation légale, ne sont pas la solution acceptable.

Augmenter la valeur du point à 10 € est une urgence !

Ce que les agents veulent, et que nous voulons avec eux, c'est une véritable augmentation de la valeur du point, tous les ans, pour tous les salariés de la Sécurité sociale, de meilleures conditions de travail par l'embauche de personnels pérennes et l'ouverture d'une négociation loyale sur la classification qui permette un véritable déroulement de carrière.

La FNPOS CGT exige, d'une part, qu'une partie de la RMPP soit consacrée prioritairement, à l'augmentation de la valeur du point à 10 €, d'autre part, l'ouverture d'une négociation sur une classification qui réponde aux exigences des salariés de la Sécurité sociale avec une enveloppe plus conséquente.